



2019 : les produits chimiques au jardin, c'est fini !

Depuis le 1^{er} janvier 2019, pour jardiner ou désherber, il est interdit d'acheter, d'utiliser ou de stocker des pesticides chimiques. Issue de la loi Labbé, cette nouvelle mesure vise à protéger votre santé et l'environnement.

PARTICULIERS, JARDINIERS AMATEURS... LA RÉGLEMENTA- TION ÉVOLUE

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la réglementation contre l'utilisation des pesticides chimiques pour les jardiniers amateurs évolue. Vous ne pouvez plus les acheter, les utiliser et les stocker pour jardiner ou désherber. Cette interdiction concerne aussi les collectivités qui n'ont plus le droit, depuis janvier 2017, d'utiliser ces pesticides sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

PESTICIDES ET ENVIRONNEMENT

Les pesticides incluent les insecticides, les herbicides ou désherbants, les anti-nuisibles et les fongicides. Leur toxicité pour l'homme peut être grave en cas d'absorption



accidentelle, d'inhalation forte ou de contact avec la peau. Mais aussi en cas d'ingestion régulière de résidus de pesticides dans l'alimentation ou l'eau de boisson.

Outre les empoisonnements, les pesticides sont capables d'endommager le système immunitaire ou de perturber les régulations hormonales. Ils

sont également soupçonnés d'accroître le taux de certains cancers (sein, prostate) et de réduire la fécondité masculine. Ces produits peuvent aussi être dangereux pour l'environnement :

- **en polluant les eaux** : les jardiniers amateurs seraient responsables pour 1/4 de la pollution des eaux de surfaces et des nappes souterraines. Plus de 90 % de nos cours d'eau sont contaminés par les pesticides.

- **en polluant l'air** : les 3/4 du volume des produits appliqués seraient perdus lors de pratiques inopportunnes comme en cas de pulvérisation par temps venteux par exemple.

- **en perturbant les milieux naturels** : les espèces aquatiques sont directement menacées par les surdosages et l'application

www.saint-lormel.fr

Mairie de Saint-Lormel

1, rue St-Pierre
22 130 ST-LORMEL
Tél. : 02 96 84 14 80
Fax : 02 96 84 03 70
Courriel :
mairie.st.lormel@orange.fr
site : www.saint-lormel.fr

Horaires d'ouverture :

Tous les matins,
du lundi au samedi,
de 9h à 12h et le jeudi
soir de 17h à 19h.

Imprimeur Gérant :

Claude RIGOLÉ

Ont participé à la réalisation :

Céline COLLET
Yvonnick COURCOUX
Deborah LE DREF
Paul LA DROITTE
Régine LEBORGNE
Josiane ROBISSOUT
Gwénaëlle ROUSSEAU

à proximité de points d'eau, sur des sols imperméables ou en pente, qui entraînent les pluies souillées vers les ruisseaux et les rivières.

(Source : guide pratique de l'ADEME Moins de produits toxiques)

QUE FAIRE DES BIDONS DE PESTICIDES ?

Bouteilles, bidons, flacons, sprays... rapportez vos pesticides en déchetterie ou dans des points de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine.



Ces produits pourront être récupérés pour retraitement par les filières de recyclage spécialisées.



Ne jetez jamais ces produits à la poubelle ou dans les canalisations !

LE DICTON DU JARDINIER

*Quand mars se déguise en été,
Avril prend ses habits fourrés.*

LE SAVIEZ-VOUS ?

VICTIME D'UN ACCIDENT OU D'UNE AGGRESSION ?

Vous avez été mordu par un chien, blessé dans un accident de la route ou lors d'une agression, vous avez été percuté par un skieur pendant les vacances, vous avez été victime d'un accident médical, vous êtes tombé sur le sol glissant d'un magasin....

Pensez à en informer votre caisse d'assurance maladie et votre médecin traitant !

→ **Pourquoi ?** La CPAM va prendre contact avec le responsable de l'accident et sa compagnie d'assurance pour se faire rembourser des frais engagés pour vous soigner. Cela ne changera rien pour vous, vous serez remboursé comme d'habitude.

→ **En quoi est-ce important ?** En informant votre CPAM, vous faites un geste simple, utile et citoyen pour éviter à notre système de santé de supporter des frais qui ne lui incombent pas. C'est aussi cela être un assuré responsable et solidaire !

→ **Comment déclarer un accident ?** Par téléphone au 36 46 ou sur votre compte ameli : rubrique mes démarches / Déclarer un accident causé par un tiers



LES BRÈVES* du Conseil Municipal

DU 25
JANVIER
2019

Étaient présents :

Claude RIGOLÉ

Henri BRÉHINIER

Josiane ROBISSEAU

Sylvie GUILLOTIN

Louis AILLET

Chantal BOUAN

Gwénaëlle BROCHARD

Céline COLLET

Loïc DAUNAY

Paul LA DROITTE

Françoise NEUTE

Absents excusés :

Régine LEBORGNE

(procuration à

Josiane ROBISSEAU),

Bernard LETORT

(procuration à

Louis AILLET)

Mireille MENIER

* Ces "brèves" représentent les principales informations du Conseil Municipal traitées par la commission information et communication. Elles ne doivent pas être considérées comme le compte-rendu complet et officiel du Conseil Municipal. Celui-ci est téléchargeable sur : www.saint-lormel.fr

• Les infos de DINAN AGGLO

Une réunion de conseil communautaire a eu lieu le 17 décembre 2018.

Les sujets abordés ont été notamment :

- > Les équipements aquatiques et notamment la nouvelle piscine de Dinan Agglomération avec désignation de son lieu d'implantation sur Dinan.
- > La voirie gérée sur 8 secteurs

de Dinan Agglomération. Chaque secteur définit ses priorités annuelles. Loïc DAUNAY participe aux travaux d'élaboration.

> Le service d'aide à domicile transféré à l'ADSCE (Association Développement Sanitaire de la Côte d'Emeraude) à partir du 1er janvier 2019. Le personnel titulaire est repris à Dinan Agglomération puis détaché à l'ADSCE.

• Crédit d'une aire de jeux : demande d'une subvention

Dans le cadre des opérations d'investissement pour 2019, il est prévu une dépense

pour la création d'une aire de jeux à proximité du futur terrain multisports. Ce projet peut être en partie financé par une subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Pour 2019, cette dotation qui présente un volet « équipements sportifs » peut représenter jusqu'à 30 % maximum du montant des travaux. Le Conseil Municipal sollicite cette subvention.

• Enseignement : demandes de subvention

> Pour des apprentis : La section Bâtiment CFA des Côtes d'Armor sollicite



une participation à leurs charges de fonctionnement par une subvention calculée sur le nombre d'apprentis résidant sur la commune qui suivent leurs cours, à raison de 50 € par jeune. Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 50 € par apprentis résidant sur la commune qui suivent leurs cours (soit 100 €), notamment pour les féliciter leurs résultats.

> Pour des enfants scolarisés hors commune :
L'association OGEC de l'école maternelle et primaire St Joseph de Matignon sollicite auprès de la commune une participation financière par le biais d'une subvention pour l'année scolaire 2018/2019 pour les enfants résidant sur la commune et scolarisés dans leur établissement. Le Conseil Municipal se prononce contre l'octroi d'une subvention par la commune.

• Centre de Gestion 22 : gratuité d'une formation

Compte-tenu de l'implication des services administratifs à la formation d'une stagiaire, le Centre de Gestion des Côtes d'Armor a décidé de ne pas facturer une formation suivie par un agent.

• Libération d'un local communal :

La tisserande ayant trouvé un autre local sur Planoët, elle libérera les lieux pour le 31 mars 2019.

• Suppression de la Boîte Postale (BP 74) pour le courrier adressé à la Mairie :

Suite à la réorganisation des services et des horaires d'ouverture de la Poste, la boîte postale de la commune a été supprimée.

Désormais tout courrier adressé à la Mairie devra porter l'adresse :

**1 rue Saint-Pierre,
22130 SAINT-LORMEL**

• Stationnements gênants :

Il est signalé qu'au niveau des Vergers, des véhicules régulièrement stationnés sur les bas-côtés présentent un danger pour la circulation et entraînent des problèmes de voisinage. Il est répondu que la gendarmerie a été prévenue.

• Distribution du Réveil :

Il est signalé que les distributions du Réveil de décembre et janvier n'ont pas été effectuées correctement. Un courrier va être de nouveau adressé à la Poste.

• Demande d'un lieu d'exposition pour des photos artistiques:

Francis BRIOUDES souhaiterait exposer des photos qu'il a réalisées. Le conseil donne un accord de principe et propose qu'il puisse le faire au niveau du hall de la mairie dans un premier temps.

La séance est levée à 21h48.

• Prochain conseil municipal :

vendredi 1^{er} mars 2019 à 20h
Le compte rendu réglementaire de ce conseil municipal est téléchargeable sur notre site web : www.saint-lormel.fr et est disponible en mairie ■



LES INFOS DE LA MAIRIE

↓ INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

L'obligation de s'inscrire avant le 31 décembre de l'année en cours pour voter lors d'un scrutin l'année suivante n'existe plus.

En effet, à compter du 1^{er} janvier 2019 et avec l'entrée en vigueur du Répertoire Electoral Unique, toute personne pourra solliciter son inscription sur les listes électorales en mairie toute l'année et, en vue d'un scrutin, jusqu'au 6^e vendredi précédent ce scrutin (jusqu'au dernier jour du deuxième mois précédent le scrutin pour les scrutins organisés en 2019).

Ainsi, pour les élections européennes, il sera possible de s'inscrire jusqu'au 31 mars 2019.

Pièces à fournir : carte d'identité en cours de validité et justificatif de domicile.



**LES INFOS
DE LA MAIRIE**



↓ **HORAIRES
D'OUVERTURES
DES DÉCHETTERIES
DE PLANCOËT ET
LA LANDEC :**

**DÉCHETTERIE
DE PLANCOËT**

Zone Artisanale de Nazareth
22130 PLANCOET
Tél. : 02 96 80 29 72

HORAIRES D'ÉTÉ :

Du 1^{er} février au 31 octobre :
Lundi : 9h à 12h (fermeture
l'après-midi)
Mardi, Mercredi, Vendredi
et Samedi : 9h à 12h
et 14h à 18h
Jeudi : 14h à 18h
(Fermé le lundi après-midi,
le jeudi matin, le dimanche
et les jours fériés)

**DÉCHETTERIE DE
LA LANDEC**

Zone Artisanale de Beauvent
22980 LA LANDEC
Tél. : 02 96 82 13 71

HORAIRES D'ÉTÉ :

du 1^{er} février au 31 octobre :
Lundi, Mardi et Vendredi :
14h à 18h
Mercredi, et Samedi : 9h à
12h et 14h à 18h
(Fermé les lundis matins,
mardis matins et vendredis
matins, le jeudi toute la
journée, le dimanche et les
jours fériés)

Accédez à l'emploi public local

*Vous souhaitez travailler en mairie, communauté de communes ...
Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor et l'université Rennes 2
vous proposent de suivre une licence professionnelle en alternance.*

**À QUI EST ADRESSÉE
 CETTE LICENCE
 PROFESSIONNELLE
 EN ALTERNANCE ?**

Elle est accessible aux étudiants après un bac +2, mais aussi aux personnes en reconversion professionnelle ou souhaitant donner un nouveau tournant à leur carrière. Cette licence est déclinée en deux parcours : un technique (à Saint-Brieuc) et un administratif (à Rennes).

**QUELS SONT
LES DÉBOUCHÉS ?**

- postes de secrétaire de mairie, responsable de service RH, urbanisme ou finances
- postes de responsable de service technique (espaces verts, bâtiment, voirie...).

**UNE PRÉPARATION
AUX CONCOURS DE LA
FONCTION PUBLIQUE**

La licence valide un niveau bac +3 et prépare aux concours de la fonction publique territoriale. Plus de 70% des étudiants reçus trouvent un emploi dans les 6 mois !

**POUR PLUS
D'INFORMATIONS**

Pour plus d'informations, consulter le site du CDG 22 www.cdg22.fr ou celui de l'université Rennes2 : www.univ-rennes2.fr/formation/inscriptions-candidatures/licence-professionnelle

CONTACT :

Arnaud Gouriou, chargé des relations avec l'université au :
CDG 22. arnaud.gouriou@cdg22.fr / 02 96 60 86 12



**SE FORMER
EN ALTERNANCE**

**2 LICENCES
PROFESSIONNELLES
AVEC L'UNIVERSITÉ RENNES 2**

**1 FORMATION
MÉTIERS ADMINISTRATIFS
TERRITORIAUX
AVEC LE CENTRE DE GESTION 22**

**AUX EMPLOIS
ADMINISTRATIFS
ET TECHNIQUES
DES MAIRIES**

www.cdg22.fr

Votre télé va changer de fréquences le 26 mars

Pourquoi ce changement ? Pour libérer des fréquences afin de favoriser la connectivité des territoires en très haut débit mobile.



TOUS | À VOS | POSTES !

POUR CONTINUER
À RECEVOIR LA TNT

UNE ÉVOLUTION DUE AU PASSAGE EN HD

Le 5 avril 2016, la télévision numérique terrestre (TNT) est passée à la haute définition (HD) grâce à la généralisation du MPEG-4, norme de diffusion plus performante. Cette évolution permet désormais de libérer des fréquences initialement dédiées au secteur audiovisuel pour un nouvel usage : donner plus de capacité aux services de très haut débit mobile pour répondre aux besoins croissants de trafic de données et améliorer la connectivité des territoires.

PLUS DE 3 400 FRÉQUENCES DE LA TNT RÉAMÉNAGÉES ENTRE OCTOBRE 2017 ET JUIN 2019 !

Pour réaliser cette transition, des réaménagements de fréquences de la TNT sont

nécessaires sur l'ensemble du territoire métropolitain. Compte tenu de l'ampleur des travaux, qui touchent une grande majorité des 2 000 émetteurs TNT implantés sur le territoire, ils sont organisés étape par étape, selon 13 zones géographiques, d'octobre 2017 à juin 2019. L'Île-de-France a déjà bénéficié des réaménagements dès avril 2016.

QUI EST CONCERNÉ ? LES TÉLÉSPECTATEURS RECEVANT LA TÉLÉVISION PAR ANTENNE RÂTEAU

Il peut s'agir d'une réception par antenne râteau individuelle, lorsque le téléspectateur habite une maison ou dispose de sa propre antenne intérieure dans un appartement. Il peut également s'agir d'une réception par antenne râteau collective, lorsque

le téléspectateur habite un immeuble.

NE SONT PAS CONCERNÉS LES FOYERS RECEVANT LA TÉLÉVISION PAR UN AUTRE MODE DE RÉCEPTION

Les foyers recevant la télévision par un autre mode de réception (ADSL, fibre optique, satellite, câble) ne sont normalement pas concernés. Si toutefois ils perdaient des chaînes, par exemple parce que leur dispositif de réception est alimenté par voie hertzienne (c'est parfois le cas pour des réseaux locaux du câble mais aussi de certaines « box » ADSL), ils devront alors contacter directement leur fournisseur d'accès afin de connaître la marche à suivre pour retrouver une bonne réception.

LES INFOS DE LA MAIRIE



↓ LES RESTOS DU CŒUR - MATIGNON :

La campagne d'hiver des Restos du Cœur a débuté le jeudi 29 novembre 2018. La distribution a lieu chaque jeudi de 9h à 11h15 et de 14h à 16h15.

COMMENT CONNAÎTRE PRÉCISEMMENT LA DATE DES RÉAMÉNAGEMENTS DE FRÉQUENCES DANS SA ZONE ?

Le site recevoirlatnt.fr met à disposition des téléspectateurs un module d'information pour vérifier à quelle date sont programmés les changements de fréquences en fonction d'une adresse donnée !

QUE FAUT-IL FAIRE ?

AVANT LE 26 MARS 2019 :
Pour le téléspectateur qui réside en habitat collectif et reçoit la télévision par une antenne râteau collective :

Il doit s'assurer, en amont des changements de fréquences de la TNT qui auront lieu le 26 mars, que son syndic ou gestionnaire d'immeuble a bien fait intervenir un professionnel pour réaliser des travaux sur l'antenne collective. En effet, celle-ci doit être adaptée au nouveau plan de fréquences qui sera en vigueur à partir du 26 mars dans votre zone. Si tel n'était pas le cas, les résidents de l'immeuble risqueraient de perdre des chaînes après le 26 mars 2019.

LES INFOS DE LA MAIRIE

↓ BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU
RECENSEMENT,
C'EST
OBLIGATOIRE :

Les jeunes gens et jeunes filles né(e)s en mars 2003 sont invités à se recenser à partir de leur date anniversaire.

> Démarche :

En mairie. Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) ; Livret de famille. A savoir : il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

↓ PRÉ-INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

Pour la rentrée 2019-2020, vous pouvez dès à présent inscrire votre enfant à l'école.

**L'inscription se fait
en mairie.**

Les documents à fournir par les parents sont : le livret de famille, un justificatif de domicile et un certificat de radiation de l'école précédente le cas échéant.



LE 26 MARS 2019 : Pour le téléspectateur recevant la télévision par une antenne râteau, qu'il habite en immeuble ou en maison individuelle :

Les changements de fréquences qui auront été réalisés dans la nuit du 25 au 26 mars sur les émetteurs TNT de votre zone, peuvent avoir pour conséquence la perte de certaines chaînes de télévision. Les téléspectateurs dépendant d'une antenne râteau collective ou individuelle devront donc procéder à une recherche des chaînes. Elle permet de récupérer l'intégralité des chaînes de télévision suite aux changements de fréquences. Cette opération est très simple à réaliser, à partir de la télécommande du téléviseur et/ou de l'adaptateur TNT. Cette recherche des chaînes est à réaliser sur l'ensemble des postes de la maison reliés à une antenne râteau.

Une vidéo « tutoriel » et des modes d'emploi par marque expliquant l'opération de recherche des chaînes sont disponibles sur le site : recevoirlatnt.fr.

DES AIDES FINANCIÈRES POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DE LA RÉCEPTION DE LA TNT.

L'Etat a mis en place trois types d'aides financières pour assurer la continuité de la réception de la TNT à la suite des réaménagements de fréquences. Elles sont gérées par l'ANFR.

- **Une aide financière pour les téléspectateurs**

À partir du 26 mars 2019, un faible nombre de téléspectateurs sont susceptibles de ne pas retrouver tous leurs programmes TV malgré une recherche des chaînes. Une aide à la réception pourra alors leur être accordée, sans condition de ressources et sur facture des travaux réalisés, pour les résidences principales recevant exclusivement la télévision par antenne râteau.

- **Une aide financière pour les syndics et les gestionnaires d'immeubles**

Les gérants d'établissements

recevant la télévision par une antenne râteau collective peuvent bénéficier d'une aide financière sur les frais engagés pour l'adaptation de l'installation de réception collective, à réaliser en amont du 26 mars.

- **Une aide financière pour les collectivités locales titulaires d'une autorisation d'émettre du CSA**

Les collectivités locales qui ont souhaité prendre en charge la gestion d'un réémetteur TNT doivent, dans le cadre des réaménagements du 26 mars prochain, l'adapter aux nouvelles fréquences. Elles peuvent bénéficier du concours financier de l'Etat pour ces travaux.

COMMENT DEMANDER UNE AIDE ?

Pour faire une demande d'aide et obtenir toutes les informations nécessaires :

www.recevoirlatnt.fr
Rubrique
« Aide à la réception ».

LES INFOS DE LA MAIRIE

PORTES OUVERTES



ÉCOLES PUBLIQUES SAINT-LORMEL / CRÉHEN

SAM. 23 MARS 10h
13h

LES INFOS DE LA MAIRIE

↓ LA CPAM DES CôTES D'ARMOR VOUS ACCUEILLE SUR RENDEZ-VOUS



CMU complémentaire, aide médicale Etat, aide à la complémentaire santé, arrêt de travail, perte d'un proche, accident du travail, invalidité... Vous avez besoin d'aide pour gérer un dossier complexe ? L'Assurance Maladie des Côtes d'Armor vous facilite la vie avec l'accueil sur rendez-vous !

ET SI VOUS FAISIEZ LE POINT SUR VOTRE SANTÉ ?

Bénéficiez d'un examen de prévention en santé gratuit, pour vous et votre famille !

Le centre d'examens de santé de la CPAM des Côtes d'Armor vous propose un examen de prévention en santé « sur mesure », adapté selon votre âge et votre situation personnelle. Ce bilan est pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie.

Accordez un moment à votre santé. Mettez à profit cet instant privilégié qui vous permettra de faire le point et d'exprimer vos préoccupations en matière de santé.

Dès votre arrivée, vous serez pris en charge par une équipe de professionnels de santé, infirmière, dentiste, médecin, qui vous accompagnera tout au long de votre examen.

Prenez rendez-vous dès maintenant auprès du Centre d'Examens de Santé au 02.90.03.31.30 ou par mail : ces22@assurance-maladie.fr

**Faites évaluer votre bien le plus précieux :
votre santé.**



VIE COMMUNALE : associations et entreprises

Amicale des anciens combattants

Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie du 19 mars 1962

Le dimanche 17 mars 2019 :

- 11h15 : Rdv place de l'église
- 11h30 : Monument aux Morts, dépôt de gerbe, minute de silence, discours,
- 12h : Vin d'honneur offert par la municipalité à la salle polyvalente

Compte-Rendu ASSEM-BLÉE EXTRAORDINAIRE : Samedi 16 Février 2019

Lors de cette assemblée extraordinaire plusieurs points ont été abordés :

- Il a été observé une minute de silence pour Jean-Claude CADE ancien président décédé.
- Le Rapport financier 2018, présenté par le trésorier Alfred Hamon fait ressortir un bilan satisfaisant et positif
- Pour la commémoration du 11 novembre 1918, l'amicale remercie les élèves du

RPI de St-Lormel-Créhen pour leur participation. De même, l'amicale remercie tous ceux qui ont participé à l'organisation et à la réussite de l'exposition qui a eu lieu à la Mairie.

- Il a été procédé à l'élection du nouveau bureau :
 - Président d'honneur : M. le Maire Claude Rigolé
 - Président : Daniel Fraval
 - Vice-Président : Jean-Pierre Georgelin
 - Secrétaire : Micky Georgelin
 - Trésorier : Alfred Hamon
- Les commémorations ainsi que le repas du 11 novembre est reconduits pour 2019
- La cotisation reste à 15€ pour 2019.

Mot du président de l'amicale des anciens combattants :

L'Amicale des Anciens Combattants de Saint-Lormel est une association locale indépendante des organisations nationales (UNC, FNACA...)

Elle regroupe : les anciens prisonniers et résistants, les anciens combattants des différents conflits, mais aussi des soldats des dernières générations qui ont participé à la défense de la France ou à sa représentation pendant les périodes de paix et tous ceux qui sont attachés au devoir de mémoire.

Son but principal est en effet de maintenir, conserver et perpétuer le devoir de mémoire envers tous ceux qui ont défendu notre pays parfois en y laissant leur vie.

Cependant, les membres de notre association au nombre d'une vingtaine aujourd'hui, s'interrogent : quand ils ne seront plus là, qui entretiendra cette mémoire ?

Qui pourra transmettre ce devoir aux plus jeunes générations pour qu'elles puissent connaître et se souvenir de l'engagement de leurs aînés, et prendre conscience des conséquences humaines des conflits.

Une solution, au moins temporaire, existe. Elle est permise par nos statuts. Que viennent nous rejoindre, ceux qui, sans être anciens combattants, partagent nos buts, qu'ils aient ou non effectué un service militaire. Il y en a déjà au sein de notre Amicale (dont deux femmes) et d'autres pourraient certainement venir grossir leurs rangs. Remarquons au passage que cet engagement n'est pas une charge bien lourde et prend peu de place dans les emplois du temps.

Ceux qui pensent qu'il est souhaitable de s'engager ainsi, sont invités à venir le dimanche 17 Mars à 11h30 au monument aux morts où sera célébrée la fin de la guerre d'Algérie.

Lors du vin d'honneur qui suivra à la Mairie, ils pourront adhérer à notre Amicale (la cotisation annuelle est de 15 €).

Daniel Fraval.
Président de L'Amicale des Anciens Combattants

VIE COMMUNALE : associations et entreprises

Nouveau à Saint-Lormel

Nettoi'tout

Nettoi'tout est une micro-entreprise de nettoyage et d'entretien courant des bâtiments, implantée depuis le 1^{er} février 2019, rue du chêne à Saint-Lormel

Pour les professionnels et les particuliers, plusieurs services sont proposés :

- Nettoyage des bureaux
- Nettoyage des co-propriétés
- Nettoyages des vitreries

Nettoi'tout utilise des produits écologiques et respectueux de l'environnement, étiquetés écolabel, provenant d'un fournisseur local basé en Ille-et-Vilaine.

Ces produits sont biodégradables et sans danger pour l'environnement ainsi que l'homme.

Nettoi'tout est implanté depuis le 1^{er} février 2019 rue du chêne à Saint-Lormel.

Renseignement et devis GRATUIT par téléphone au 06 42 30 56 97 ou par mail à mickael.canale@hotmail.fr

.....

Club de l'espoir

• Crêpes : mardi 12 mars 2019
• Réunion du Club : mardi 26 mars et mardi 9 avril 2019

.....

Football club St Lormel

Résultats Championnat

• Dimanche 27 janvier 2019	
Pleudihen Stade 3 :	2
St Lormel FC1 :	2
• Dimanche 27 janvier 2019	
Hénansal HDB 3 : Reporté	
St Lormel FC2 : Reporté	

Suivez toute l'actualité du club sur :

<http://fc-st-lormel.footeo.com/>

.....

Amicale laïque du RPI Créhen/ Saint-Lormel

Braderie puériculture « La Cour de récré »

- Dimanche 17 mars 2019 de 9h à 17h à la salle polyvalente de CREHEN (vêtements enfants, jouets, livres, jeux et matériels de puériculture)
- 4€ le mètre linéaire (tables et chaises misent en place)

Réservation auprès de Mme Marie REVEL au : 06 76 88 75 08 ou sur : amicalelaiquecrehensaintlormel@gmail.com

Entrée gratuite

Possibilité de restauration sur place. Venez nombreux dénicher des bonnes affaires et vous équiper pour vos enfants !

.....

Comité des fêtes

Assemblée générale du Comité des Fêtes :

Elle est reprogrammée le samedi 16 mars 2018 à 18h, à la salle des Fêtes de Saint Lormel. Tous les membres, les bénévoles y sont conviés ainsi que les personnes souhaitant découvrir ou participer aux activités du Comité. Le programme des manifestations 2019 y sera élaboré et les idées neuves sont les bienvenues.

.....

Programmation culturelle

Plancoët Plélan

- « Evidences inconnues » de Kurt DEMEY et Joris VANVINCKENROYE, magie / mentalisme - dimanche 10 mars - 17h00 - Solenval à Plancoët.

- « Tania's Paradise » de la Compagnie Attention Fragile, cirque

- Jeudi 14 et vendredi 15 mars - 20h30 - Lycée Agricole de Caulnes.



- « Paris-Moscou » de Grant Llewellyn/ Matthew Trusler/ Orchestre Symphonique de Bretagne, musique classique -

Dimanche 17 mars - 17h00
- Solenval à Plancoët.

- « Sœurs Santiag » de la Compagnie Osteorock, danse - Samedi 23 mars - 20h30 - L'embarcadère à Plélan-le-Petit.



- « Dom Juan et les clowns » de la Compagnie Miranda, théâtre - Vendredi 5 avril - 20h30
- Solenval à Plancoët.

+ d'Infos : 02 96 87 03 11 (Théâtre des Jacobins) ou 02 96 84 00 57 (Office de Tourisme de Plancoët) ou sur <http://saison-culturelle.dinan-agglomeration.fr/>

.....

Atelier Vannerie :

Tous les jeudis, à partir de 14 h, du 10 janvier 2019 au 4 avril 2019, il est proposé des cours de vannerie à la salle polyvalente, animés par Alfred HAMON et Agnès SUIRE. Toutes les personnes intéressées sont les bienvenues. Se munir d'un sécateur.

.....